

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05 décembre 2018**

**Objet : Décisions Modificatives**

- **Budget Principal – DM2**
- **Budget Annexe Corrèze – DM2**
- **Budget Annexe Creuse – DM1**
- **Budget Annexe Haute-Vienne – DM1**

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 36 (dont 6 procurations) - 126 voix

Votants : 36 Pour - 126 voix

**Sont présents :**

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr JM Bost) – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Méricout) – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix  
Mr Pascal COSTE - 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr D Marcellaud) – 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix  
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) – 15 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix  
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Christophe PATIER - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre) - 6 voix  
Mr Thierry TROLONG – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à C Latouille) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Gérard Vandenbroucke) – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Agglo Grand Guéret  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Départemental de la Corrèze  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Mr  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente Département Creuse  
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

**Sont excusés :**

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) - 6 voix  
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Département Creuse  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne

Une nouvelle décision modificative est nécessaire pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

**BUDGET PRINCIPAL**

Pour les besoins du Syndicat, les écritures suivantes sont proposées sur le budget principal en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
<b>11</b> (charges à caractère général)	<b>-1 200,00 €</b>		
614 (Charges locatives et de copropriété)	2 000,00 €		
6226 (Honoraires)	-3 200,00 €		
<b>12</b> (charges de personnel)	<b>1 200,00 €</b>		
6311 taxe sur salaires)	200,00 €		
64111 (rémunération personnel titulaire)	-5 200,00 €		
64112 (supplément familial)	-1 100,00 €		
64118 (indemnités titulaires)	2 500,00 €		
64131 (rémunération personnel non titulaire)	5 400,00 €		
64138 (indemnités non titulaires)	1 000,00 €		
6451 (cotisation URSSAF)	800,00 €		
6453 (cotisation caisse retraite)	-2 400,00 €		
6454 (cotisation ASSEDIC)	300,00 €		
6478 (autres charges - Titres restaurant)	-300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

En effet, les charges de personnel sont légèrement supérieures au prévisionnel budgétaire en raison d'heures supplémentaires plus importantes que prévu. Un transfert du chapitre 11 vers le chapitre 12 est donc nécessaire (+1 200€).

Il est proposé également de profiter de cette décision modificative pour procéder à d'autres transferts de crédits au sein du chapitre 12 pour une meilleure sincérité budgétaire.

Par ailleurs, en référence à la convention d'occupation par DORSAL des locaux de la Région Nouvelle Aquitaine, il convient de procéder à un transfert de crédits de l'article 6226 à l'article 614 pour un montant de 2 000 €.

**BUDGET ANNEXE CREUSE**

Conformément au protocole financier du 08 janvier 2018, le Conseil Départemental de la Creuse a choisi, sur proposition du Syndicat Mixte DORSAL, un emprunt de 5M€ sur 30 ans avec phase de mobilisation contracté auprès de la Banque Postale (contrat MIN521711EUR du 26/07/2018).

Au vu de la trésorerie du Budget Annexe Creuse et des prévisions de dépenses, DORSAL a, après accord du Département de la Creuse, mobilisé cet emprunt le 08/11/2018.

Or le non déblocage des fonds pendant la phase de mobilisation a engendré, conformément au contrat, des frais de non utilisation de 1 152,78 € (0.10% du montant emprunté par jour non mobilisé).

A préciser, que suite au déblocage du prêt, les frais de dossier afférents (0.10% du montant emprunté) seront prélevés le 31/05/2019.

Ces dépenses à imputer sur la section de fonctionnement du budget annexe Creuse, et intégralement supportées par le Département, n'étaient pas prévues dans le budget initial. Il convient de créer, à cet effet, l'article 627 et d'y inscrire les crédits correspondants comme détaillé ci-après.

FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE CREUSE			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
<b>11</b> (charges à caractère général)	<b>1 152,78 €</b>	<b>74</b> (dotation et participations)	<b>1 152,78 €</b>
<b>627</b> (frais de commissions)	1 152,78 €	<b>7473</b> (Département)	1 152,78 €
TOTAL	<b>1 152,78 €</b>	TOTAL	<b>1 152,78 €</b>

### BUDGET ANNEXE CORREZE

#### 1 – Ajustement du plan de financement fth sur le département de la Corrèze

L'enveloppe dédiée au financement du déploiement fth sur le territoire de la Corrèze à la charge des EPCI 19 est de 20 M€ répartie comme suit : 12M € sous forme d'avance remboursable et 8M € sous forme de fonds de concours. A ce jour, la quasi-totalité des conventions correspondantes ont été signées et les titres, sur la base d'un versement d'une avance de 30%, émis.

Les titres sur les « avances remboursables » ont été ventilés sur le compte 13158 « subvention d'investissement ». Or, de par leur caractère non pérenne car remboursables, ils doivent être saisis sur le compte 1687 « Autres emprunts et dettes assimilées - Autres dettes ». L'ensemble de ces titres correspondant à un montant de **2 877 441€** seront donc annulés et réémis sur le compte 168758 car concernent les EPCI.

En ce qui concerne le Département de la Corrèze, 8 432 573€ étaient inscrits, au titre des avances des conventions « d'Avance Remboursable » au 1313. Il convient aussi de basculer ce montant sur le 16873

Cette première opération de corrections de crédits est neutre budgétairement.

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE CORREZE					
Chapitre / Article	DEPENSES	Mouvements 1	Chapitre / Article	RECETTES	Mouvements 1
<b>20</b> (Immobilisations incorporelles)	<b>1 723 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13</b> (subvention d'investissement)	<b>26 049 937,00</b>	<b>-11 310 014,00</b>
<b>2088</b> (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00		<b>1312</b> (Région)	11 106 422,00	
			<b>1313</b> (Département)	8 432 573,00	-8 432 573,00 €
			<b>13158</b> (EPCI)	6 510 942,00	-2 877 441,00 €
<b>23</b> (Immobilisations en cours)	<b>29 326 937,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>2315</b> (Autres immobilisations incorporelles)	29 326 937,00		<b>16</b> (Emprunts et dettes)	<b>5 000 000,00</b>	<b>11 310 014,00</b>
			<b>1641</b> (emprunt)	5 000 000,00	
			<b>1687</b> (Autres dettes - EPCI)		2 877 441,00 €
			<b>1687</b> (Autres dettes- Dpt)		8 432 573,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	<b>31 049 937,00</b>	<b>0,00</b>	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	<b>31 049 937,00</b>	<b>0,00</b>

Au vu de la délibération n°634 du 13 Novembre 2018 et du rapport R02 soumis à ce présent Conseil Syndical, il est proposé de transformer l'intégralité du financement des EPCI en avances remboursables et d'annuler les titres « fonds de concours » perçus sur l'exercice 2018 à hauteur de **1 918 295€**.

Cette seconde opération de correction se synthétise comme suit :

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE CORREZE					
Chapitre / Article	DEPENSES	Mouvements 2	Chapitre / Article	RECETTES	Mouvements 2
<b>20</b> (Immobilisations incorporelles)	<b>1 723 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13</b> (subvention d'investissement)	<b>26 049 937,00</b>	<b>-1 918 295,00</b>
<b>2088</b> (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00		<b>1312</b> (Région)	11 106 422,00	
			<b>1313</b> (Département)	8 432 573,00	
			<b>13158</b> (EPCI)	6 510 942,00	-1 918 295,00 €
<b>23</b> (Immobilisations en cours)	<b>29 326 937,00</b>	<b>-1 918 295,00</b>			
<b>2315</b> (Autres immobilisations incorporelles)	29 326 937,00	-1 918 295,00 €	<b>16</b> (Emprunts et dettes)	<b>5 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>1641</b> (Emprunt)	5 000 000,00	
			<b>1687</b> (Autres dettes - EPCI)		
			<b>1687</b> (Autres dettes- Dpt)		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	<b>31 049 937,00</b>	<b>-1 918 295,00</b>	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	<b>31 049 937,00</b>	<b>-1 918 295,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-067-256726658-20181205-CS85\_D657-D

**2 – Emprunt**

La délibération n° 635 du 13 Novembre 2018 autorise le Président de DORSAL à engager, pour le Département de la Corrèze, une consultation, auprès des banques, pour une demande d'un emprunt complémentaire de 15M€.

Le Département de la Corrèze souhaite que le contrat soit signé avant le 31 Décembre 2018, il est donc nécessaire d'inscrire les crédits correspondants sur l'exercice budgétaire 2018.

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE CORREZE					
Chapitre / Article	DEPENSES	Mouvements 3	Chapitre / Article	RECETTES	Mouvements 3
20 (Immobilisations incorporelles)	1 723 000,00	0,00	13 (subvention d'investissement)	26 049 937,00	0,00
2088 (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00		1312 (Région)	11 106 422,00	
			1313 (Département)	8 432 573,00	
			13158 (EPCI)	6 510 942,00	
23 (Immobilisations en cours)	29 326 937,00	15 000 000,00			
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	29 326 937,00	15 000 000,00 €	16 (Emprunts et dettes)	5 000 000,00	15 000 000,00
			1641 (Emprunt CD)	5 000 000,00	15 000 000,00 €
			1687 (Autres dettes - EPCI)		
			1687 (Autres dettes- Dpt)		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	31 049 937,00	15 000 000,00	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	31 049 937,00	15 000 000,00

Au total, après consolidation de ces 3 mouvements budgétaires, le BA 19 sur la section d'investissement, se synthétise comme suit :

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE CORREZE			
Chapitre / Article	Total DEPENSES après mvts	Chapitre / Article	Total RECETTES après mvts
20 (Immobilisations incorporelles)	1 723 000,00	13 (subvention d'investissement)	12 821 628,00
2088 (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00 €	1312 (Région)	11 106 422,00 €
		1313 (Département)	0,00 €
		13158 (EPCI)	1 715 206,00 €
23 (Immobilisations en cours)	42 408 642,00	16 (Emprunts et dettes)	31 310 014,00
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	42 408 642,00 €	1641 (Emprunt CD)	20 000 000,00 €
		1687 (Autres dettes - EPCI)	2 877 441,00 €
		1687 (Autres dettes- Dpt)	8 432 573,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	44 131 642,00	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	44 131 642,00

**BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE**

Conformément au protocole financier du 08 janvier 2018, le Département de la Haute-Vienne a fait le choix d'utiliser les redevances attendues de la SPL, estimées sur le territoire de la Haute-Vienne à 5M€, sous forme d'une avance sur recettes.

Assimilable à une avance remboursable, il convient, en conséquence, de créer, sur le budget annexe 87, le compte 16873 et d'y inscrire, en déduction du compte 1313, **2M€**, correspondant au 1<sup>er</sup> versement prévu sur la convention « avance sur recettes SPL » signée entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et DORSAL.

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE					
Chapitre / Article	DEPENSES	Mouvements	Chapitre / Article	RECETTES	Mouvements
20 (Immobilisations incorporelles)	1 723 000,00	0,00	13 (subvention d'investissement)	6 787 125,00	-2 000 000,00
2088 (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00		1312 (Région)	2 759 407,00	
			1313 (Département)	2 830 000,00	-2 000 000,00 €
23 (Immobilisations en cours)	5 064 125,00	0,00	13158 (EPCI)	1 197 718,00	
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	5 064 125,00		16 (Emprunts et dettes)	0,00	2 000 000,00
			1641 (Emprunt)	0,00	
			1687 (Autres dettes - EPCI)		
			1687 (Autres dettes- Dpt)		2 000 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>6 787 125,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>6 787 125,00</b>	<b>0,00</b>

Conformément au rapport R08, le Département de la Haute-Vienne a fait le choix de transformer l'intégralité, sur l'exercice budgétaire 2018, les conventions EPCI 87 « fonds de concours » en conventions « d'Avance Remboursable ». Il convient à cet effet de créer l'article 168758 et de transférer l'intégralité du montant inscrit sur l'article 13158 vers ce nouvel article.

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE					
Chapitre / Article	DEPENSES	Mouvements 2	Chapitre / Article	RECETTES	Mouvements 2
20 (Immobilisations incorporelles)	1 723 000,00	0,00	13 (subvention d'investissement)	6 787 125,00	-1 197 718,00
2088 (Autres immobilisations incorporelles)	1 723 000,00		1312 (Région)	2 759 407,00	
			1313 (Département)	2 830 000,00	
23 (Immobilisations en cours)	5 064 125,00	0,00	13158 (EPCI)	1 197 718,00	-1 197 718,00 €
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	5 064 125,00	0,00 €	16 (Emprunts et dettes)	0,00	1 197 718,00
			1641 (Emprunt CD)		
			16875 (Autres dettes - EPCI)		
			16873 (Autres dettes- Dpt)		1 197 718,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>6 787 125,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>6 787 125,00</b>	<b>0,00</b>

La situation par EPCI est la suivante :

EPCI 87	Montant total convention FdC - Plan de financement du 05/04/2018	Montant total convention AvRemb - Plan de financement du 05/12/2018	Titres fonds de concours émis en 2018	Montant des titres à annuler - compte 13158 vers 1687
<b>Briance Sud Hte-Vienne</b>	326 108 €	326 108 €	Oui	163 054 €
<b>Noblat</b>	762 737 €	762 737 €	Oui	200 000 €
<b>Pays de St Yrieix</b>	740 563 €	740 563 €	Oui	370 282 €
<b>Haut-Limousin en Marche</b>	363 497 €	363 497 €	Non	
<b>Pays de Nexon - Monts de Châlus</b>	443 328 €	443 328 €	Oui	221 664 €
<b>Elan Limousin Avenir Nature</b>	905 999 €	905 999 €	Oui	453 000 €
<b>Val de Vienne</b>	1 135 357 €	1 135 357 €	Oui	567 679 €
<b>Ouest Limousin</b>	333 759 €	333 759 €	Oui	166 879 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 011 348 €</b>	<b>5 011 348 €</b>		<b>2 142 557 €</b>

Au vu des éléments ci-dessus et de l'enveloppe budgétaire initialement prévue, il est nécessaire d'inscrire sur le 168758 des crédits supplémentaires à hauteur de **944 839 €**.



Soit au total, après consolidation de ces mouvements budgétaires, le BA 87 sur la section d'investissement, se synthétise comme suit :

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE					
Chapitre / Article	Mouvements 3	Total DEPENSES après mvts	Chapitre / Article	Mouvement 3	Total RECETTES après mvts
<b>20</b> (Immobilisations incorporelles)	<b>0,00</b>	<b>1 723 000,00</b>	<b>13</b> (subvention d'investissement)	<b>0,00</b>	<b>3 589 407,00</b>
2088 (Autres immobilisations incorporelles)		1 723 000,00 €	1312 (Région)		2 759 407,00 €
			1313 (Département)		830 000,00 €
			13158 (EPCI)		0,00 €
<b>23</b> (Immobilisations en cours)	<b>944 839,00</b>	<b>6 008 964,00</b>			
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	944 839,00 €	6 008 964,00 €	<b>16</b> (Emprunts et dettes)	<b>944 839,00</b>	<b>4 142 557,00</b>
			1641 (Emprunt CD)		0,00 €
			16875 (Autres dettes - EPCI)	944 839,00 €	2 142 557,00 €
			16873 (Autres dettes- Dpt)		2 000 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>944 839,00</b>	<b>7 731 964,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>944 839,00</b>	<b>7 731 964,00</b>

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité

- la décision modificative N°2 pour le budget principal dans sa totalité et par chapitre
- la décision modificative N°2 pour le budget annexe Corrèze dans sa totalité et par chapitre
- les décisions modificatives N°1 pour les budgets annexes Creuse et Haute-Vienne dans leur totalité et par chapitre

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,




**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2018

Application agréée E-legalite.com